

Coopération multilatérale et droit international

La nature même de notre pays et les valeurs qui nous sont chères font que notre gouvernement se doit de pratiquer une politique étrangère qui contribue pleinement à la préservation et à la promotion du droit international et qui appuie des institutions multilatérales de plus en plus démocratiques et progressistes.

– Un participant

La primauté du droit international et la négociation diplomatique à l'intérieur des organismes multilatéraux est la clé de la sécurité, non seulement pour le Canada mais pour la planète entière.

– Un participant

L'un des thèmes évoqués le plus souvent par les participants au Dialogue est que, malgré les problèmes mis en évidence par la crise iraquienne, la coopération multilatérale fondée sur le droit international doit rester un fondement de la politique étrangère du Canada. Vu que bon nombre de problèmes mondiaux ne peuvent trouver leur solution qu'au moyen d'un effort concerté de tous les pays, les participants soulignent l'importance qu'il faut attacher à l'efficacité du système des Nations Unies, eu égard aux dimensions plus générales de la sécurité humaine à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, plusieurs participants évoquent les faiblesses et les échecs manifestes du Conseil de sécurité de l'ONU dans le domaine de la sécurité collective, de même que les lacunes évidentes des organismes onusiens chargés des droits de l'homme et du désarmement (certains signalent toutefois que ces échecs sont davantage imputables aux États membres qu'à l'institution elle-même). D'autres soulignent que le Canada possède une connaissance approfondie du système de l'ONU et que sa diplomatie multilatérale jouit d'une grande renommée, ce qui pourrait l'aider à réparer les fissures, à faciliter un développement plus favorable des relations

entre les États-Unis et l'ONU et à promouvoir la transformation des institutions.

L'OTAN est un autre organisme multilatéral de sécurité qui se mérite de nombreuses critiques de la part des participants. Certains le considèrent de moins en moins pertinent, tandis que d'autres se disent préoccupés par les tensions préjudiciables qui se manifestent au sein d'une alliance importante pour les intérêts multilatéraux du Canada. On invoque, ici encore, la proximité des États-Unis, la compétence de nos diplomates et les rapports étroits que nous entretenons avec de nombreux pays européens qui partagent nos vues pour recommander que le Canada prenne les devants dans les discussions sur le rôle et les activités futurs de l'OTAN. Pour pouvoir remplir ce rôle de manière efficace, soutiennent certains participants, le Canada doit développer davantage ses capacités militaires et internationales afin d'accroître sa crédibilité auprès de ses partenaires de l'OTAN.

Plusieurs participants s'intéressent plutôt à l'action du Canada vis-à-vis les volets non militaires de la sécurité collective. Le rôle joué par le Canada relativement à la création de la Cour pénale internationale reçoit un appui vigoureux, mais l'opposition continue des États-Unis à cette institution et à d'autres traités internationaux suscite des inquiétudes. Les participants estiment que le Canada a beaucoup à offrir en ce qui a trait à l'élaboration de normes juridiques internationales efficaces intégrant des valeurs interculturelles et des processus inclusifs. Ils recommandent que le Canada fasse plus pour appuyer la mise en application et le respect des obligations juridiques internationales actuelles (notamment celles qui touchent aux droits de la personne), à la fois en respectant ses propres obligations et en prenant des mesures pour inciter ou aider les autres pays à amorcer des réformes dans les domaines des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Les participants s'entendent largement pour affirmer qu'à long terme, la réalisation de progrès multilatéraux à ces égards pourra contribuer à la sécurité du Canada et à celle de la planète.